

Codage de spécialité : E.M.F07.S02.16

Codage des fonctions disponibles

J 1101, N 1103, O 1202, O 1402, P 1401

Carte d'identification de spécialisation : Histoire de l'occident musulman au moyen âge

Niveau: Master.

Domaine: Sciences humaines et sociales.

Filière : Sciences humaines - Histoire.

Spécialité : Histoire de l'occident musulman au moyen âge.

1- Localisation de la formation:

Faculté: Sciences sociales et humaines.

Département : Histoire et d'archéologie.

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté N° 002 du 03/01/2021.

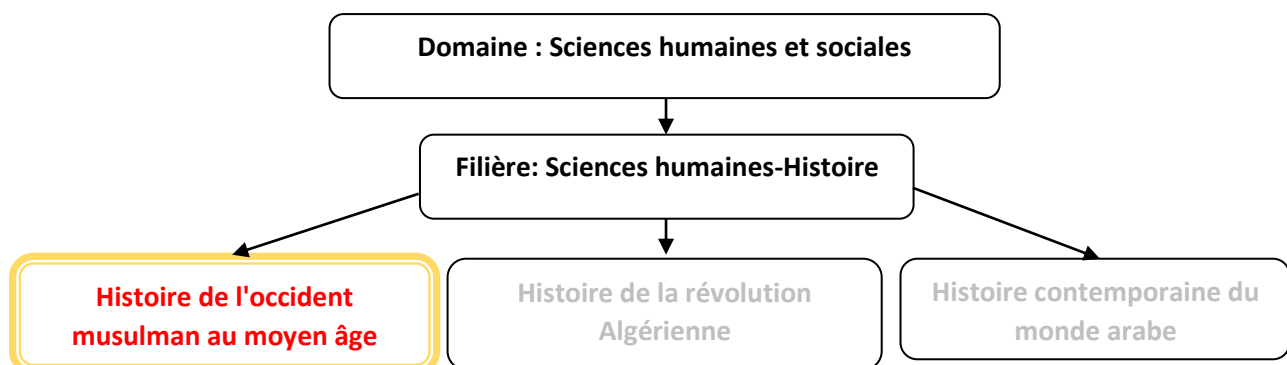
2- Partenaires extérieurs :

Partenaires d'autres institutions universitaires : Université de Biskra, Université de Khenchela, Université d'El Oued, Université de Sétif 2, Université de Constantine 2. Laboratoires de recherche en histoire.

Autres institutions et partenaires sociaux et économiques : établissements d'enseignement, musées moudjahidines, musées régionaux des antiquités.

Partenaires internationaux étrangers : /

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation:

La formation dans cette spécialisation comprend un ensemble de connaissances et d'acquisitions qui permettent à l'étudiant de la maîtriser pour pouvoir aborder d'autres axes, y compris l'histoire politique du Maghreb islamique, les mouvements sectaires et l'activité agricole au Maghreb islamique, en plus de l'histoire des sciences, l'histoire politique de l'Andalousie et la société de l'Occident islamique, en plus des sources de l'histoire du Maghreb islamique et des techniques et méthodologies de la recherche historique.

5- Objectifs de la formation:

- Formuler selon des programmes conformes aux directives du ministère de l'Enseignement supérieur.
- Mise en évidence du caractère national de l'Algérie à différentes périodes historiques.
- Faire correspondre les métriques avec le contenu des objectifs.
- Se tenir au courant des normes et de la composition générale avec les exigences de la recherche.
- Étudier le marché du travail et ses exigences et travailler pour répondre à ses besoins.
- Mettre l'accent sur la satisfaction des exigences des établissements d'enseignement et culturels.
- La possibilité d'orienter les diplômés vers des domaines qui suivent le rythme des résultats de la formation des étudiants.
- Mettre l'accent sur les éléments d'excellence de la personnalité nationale face à l'intensité de la mondialisation.
- Accès aux programmes et mécanismes de travail des institutions universitaires et des institutions internationales de recherche

6- Profils et compétences visés:

- Soutenir l'histoire nationale et nourrir l'esprit national avec des compétences scientifiques avancées et modernes.
- Créer de la flexibilité chez l'étudiant diplômé en fonction de la réalité vécue.
- Mettre l'accent sur la mise à jour de la formation continue des étudiants en fonction des nouveaux programmes et des nouvelles méthodes d'enseignement.
- Formation d'un étudiant désireux de contribuer à la recherche historique nationale et locale.
- Pousser les étudiants à contribuer à la revitalisation de la vie culturelle et du mouvement général de la société parallèlement à la formation théorique.
- Ouvrir de nouveaux horizons de recherche dans des secteurs d'investissement tels que l'économie du tourisme, les antiquités et autres.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

- Établissements d'enseignement
- Institutions appartenant au secteur culturel.
- Musées et centres d'archives.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° *002* du 03 JAN. 2021

**Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la
formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master
au titre de l'année Universitaire 2017-2018**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Jomada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Jomada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu l'arrêté n°835 du 27 juillet 2017 Habilitant les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale tenue le 17 juillet 2017

ARRETE



Article 1^{er} : Sont habilités, les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 conformément aux annexes numérotées de 01 à 60, jointes au présent arrêté.

Art. 2: Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de l'année Universitaire 2017-2018.

Art. 3: Sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 835 du 27 juillet 2017, sus-visé.

Art. 4 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

03 JAN. 2021

Fait à Alger le :.....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**



ملحق رقم 18 للقرار رقم 002 المؤرخ في 03 جانفري 2021

المتضمن تأهيل مؤسسات التعليم العالي لضمان التكوين لنيل شهادات الليسانس و الماستر

بمعنوان السنة الجامعية 2017-2018 بجامعة باتنة 1

Annexe n°18 de l'arrêté n° 002 du 03 JAN. 2021

portant habilitation les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année universitaire 2017-2018 de l'Université de Batna 1

Domaine	Filière	Spécialité	Type (A/P)	Cycle de formation	Observation	الملاحظة	طور التكوين	طبيعة (م/أ)	التخصص	الشعبة	الميدان
Sciences de la Matière	Chimie	Chimie des matériaux	A	Mas	Habilitation	تأهيل	م	أ	كيمياء المواد	كيمياء	علوم المادة
		Chimie physique	A	Mas	Habilitation	تأهيل	م	أ	الكيمياء الفيزيائية		
Droit et Sciences Politiques	Droit	Droit de l'environnement et du développement durable	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	قانون البيئة والتنمية المستدامة	حقوق	حقوق وعلوم سياسية
		Droit pénal et sciences criminelles	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	القانون الجنائي و العلوم الجنائية		
		Droit administratif	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	القانون الإداري		
		Droit des affaires	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	قانون الأعمال		
		Droit immobilier	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	القانون العقاري		
	Sciences Politiques	Relations internationales	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	العلاقات الدولية	علوم سياسية	
		Organisation politique et administrative	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	تنظيم سياسي وإداري		
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines - Histoire	Histoire de l'occident musulman au moyen âge	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	تاريخ الغرب الإسلامي في العصر الوسيط	علوم إنسانية- تاريخ	علوم إنسانية و اجتماعية
		Histoire contemporaine du monde arabe	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	تاريخ الوطن العربي المعاصر		